

le bloc-notes

LES 5 PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LE 2^E TRIMESTRE 2022

- 1. Exécuter un budget communal très orienté sur les travaux,
- 2. Poursuivre l'amélioration de la qualité des services communaux,
- 3. Actualiser et moderniser les affichages municipaux du village,
- 4. Accompagner la transition numérique vis-à-vis des habitants,
- 5. Compléter les équipements de loisirs.

LES ACTIONS À ENGAGER **POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS**

- Planifier et assurer le suivi des nombreux chantiers de l'année 2022,
- Signature de la convention de reprise de l'agence postale,
- Achat des panneaux d'affichage neufs selon un plan à redéfinir,
- Recruter et installer un Conseiller numérique,
- Poursuivre l'étude de l'aménagement de la Salle des Associations,
- Étudier l'implantation et la création d'un « city stade ».

LES ACTIONS RÉALISÉES AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022

Les actions prévues ont toutes été réalisées :

- Désenclavement du quartier « Chabrols » : marché attribué,
- Façades du cloître: travaux en juin,
- Liaison piétonnière entre le bourg et l'ilot commercial : débroussaillage du terrain effectué, plan en cours de finalisation,
- Affichage municipal: 2 vitrines d'affichages numériques sont en fonctionnement à la mairie (intérieure et extérieure),
- Dématérialisation des documents d'urbanisme : logiciels installés, conventions d'application signées,
- Paiement en ligne: essais de réglage en cours,
- Aménagement de la Salle des Associations : acquisition d'un terrain et d'une construction attenants.

QUELQUES DATES IMPORTANTES À NOTER POUR LES MOIS À VENIR

- 1er juillet: fermeture de l'agence postale actuelle pour transformation,
- 22 août : ouverture de l'agence postale communale.
- 29 août : démarrage du chantier de désenclavement de « Chabrols »,
- Début septembre : mise en place du paiement
- 15 septembre : début des travaux sur le réseau d'éclairage public,
- Début octobre : installation du Conseiller numérique,
- 10 octobre : démarrage du chantier d'assainissement de Bayssac.

contexte sanitaire encore difficile, la situation au améliorée, permettant ainsi la reprise de la quasi totalité de nos activités et de nos manifestations traditionnelles tout au long de l'été.

Le recensement de janvier/février, largement numérisé, s'est bien déroulé grâce au travail de qualité de nos agents recenseurs et à la coopération des Villadéens. L'INSEE communiquera dans les prochaines semaines l'état de notre population. Merci à toutes et à tous.

Avec cette « Lettre » vous pourrez constater que notre village, conformément à notre programme « Proximité et Besoins » de 2020, continue son développement et son adaptation aux évolutions de notre vie quotidienne.

La plus marquante aujourd'hui est sans conteste la numérisation accélérée des services publics, en particulier les démarches administratives en ligne. Pour relever ce défi, nous avons recruté un « Conseiller numérique » afin d'aider les Villadéens à franchir cette transition délicate et de lutter contre la marginalisation des personnes encore éloignées de ces procédures.

S'agissant du budget, après une exécution très satisfaisante de l'exercice 2021, cette « Lettre » vous donne les grandes orientations votées en avril pour 2022, année qui sera marquée, en synthèse, par de nombreux travaux d'améliorations et d'embellissement de notre cadre de vie.

Je terminerai ce mot en vous rappelant que le PLU de notre commune est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la CCBA. Dans les prochains jours, je ferai une communication spécifique sur l'état d'avancement de ce document très important pour tout notre village.

Bonne lecture. Très cordialement.

> Votre maire, Gérard Saucles.





LE CADRE D'ÉLABORATION

Budget 2022

LE budget primitif GÉNÉRAL

LE FONCTIONNEMENT

Au 1er janvier 2021, la population municipale INSEE à prendre en compte est de 2 272 habitants, soit une augmentation de 2.1 % par rapport à 2021.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2 446 894 €

Les principales recettes

Retrouvez entre parenthèses les rubriques comptables auxquelles se rapportent les intitulés.

Report de l'exercice 2021	565 301 €
Produit des services (CH 70)	114 900 €
Impôts et divers (CH 73)	1 210 135 €
dont impôts	634 426 €
Dotations de l'Etat	475 838 €
Autres recettes (CH 13/75)	80 720 €

- Attribution de compensation : En vertu du nouveau « Pacte fiscal » triennal pour les années 2021/22/23 1, l'attribution de compensation est de 471 516 €
- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est maintenu à 9,76% pour la 3ème année consécutive.

Les principales dépenses

Charges à caractère général (CH 011)	450 400 €
Charges de personnel (CH 012)	721 544 €
Charges d'amortissement (CH 042)	34 000 €
Autofinancement TRÈS IMPORTANT (CH 023)	878 125 €
Remboursement des intérêts de la dette (CH 66)	66 000 €
Dépenses imprévues (CH 022)	106 470 €
Autres dépenses (CH 65)	190 355 €

Les charges de personnel ont baissé de 1,4%.

Le budget principal 2022 de la commune a été construit dans un contexte financier toujours incertain dû aux aléas liés à la crise sanitaire mais dans de meilleures conditions que l'année dernière du fait de la bonne exécution de l'exercice 2021.

Ceci a permis d'augmenter sensiblement la capacité d'autofinancement de la commune sans toucher à la fiscalité communale.

Aussi, en cohérence avec les dispositions de la LFI 2022 traduisant les incitations gouvernementales du plan de relance (CRTE) - notamment celles relatives à la transition énergétique et à la fiscalité - les grandes orientations budgétaires suivantes ont été décidées :

- Non-augmentation des taux des impôts directs locaux pour la 2^{ème} année consécutive,
- Maintien des efforts d'économie sur les dépenses de fonctionnement : charges générales et masse salariale,
- Poursuite des actions d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation et d'embellissement de la commune,
- Développement des mobilités « douces » dans le village,
- Réalisations d'investissements communaux structurants : voiries, assainissement, affichages légaux,
- Amplification des offres de services dématérialisés aux Villadéens : agence postale communale, conseiller numérique, paiements en ligne,
- · Diminution de la dette.

Evolution de la dette

 Dette
 2 048 845 €

 Annuité
 266 000 €

 Intérêts
 66 000 €

 Capital
 200 000 €

Le Personnel

La composition du personnel des services de la commune va subir d'importantes évolutions au cours de l'année 2022.

A l'été 2022 ce personnel comportera 16 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale dont 8 à temps complet. Un agent relève de la catégorie B et 15 agents de la catégorie C.

Il conviendra ensuite de créer les emplois pour satisfaire la prise en charge par la commune de l'Agence postale et du Conseiller numérique et, en fonction des besoins, ceux nécessaires aux Services techniques.



L'ÉPARGNE

Brute	346 824 €
Nette	. 146 824 €
Capacité d'autofinancement	180 824 €

- L'annuité de remboursement de l'emprunt est de 200 000 €.
- Les charges d'amortissement sont de 34 000 €.

L'INVESTISSEMENT

BUDGET D'INVESTISSEMENT

1652 565 €

Les principales recettes

Autofinancement et amortissemen	t (CH 021) 912 125 €
Autres recettes (CH 10)	390 369 €
Emprunt (CH 16)	200 000 €
Subventions (CH 13)	150 071 €

Les principales dépenses

Les investissements bruts s'élèvent à 1 338 075 €. Les principales opérations sont les suivantes.

Modernisation de l'éclairage public	40 000 €
Entretien de la Chapelle	43 415 €
Entretien des voiries	110 662€
Réfection des façades du Cloître	42 834 €
Aménagement du jardin d'enfants	50 754 €
Bibliothèque	208 072€
Achats de bâtiments	207 156 €
Mobilités douces	30 000€
Aménagement du bourg / Les Plagnes	285 000 €
Economies d'énergies	55 000 €
Rénovation bâtiments communaux	110 000€

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de réalisation. Du fait des nombreuses lois et directives gouvernementales, il sera très contraignant et entraînera une diminution drastique des surfaces constructibles. Le PLU actuel reste exécutoire jusqu'au 1er trimestre 2023 environ.

LES BÂTIMENTS



Fermée au public depuis quelques mois par mesure de sécurité, la chapelle qui a donné son nom au quartier où elle est implantée vient d'être mise en sécurité (résine extra-forte dans les fentes, tirants et filet de protection). Elle peut à nouveau recevoir du public mais devra encore subir de gros travaux pour être restaurée totalement notamment au niveau du toit.

Ancienne épicerie



A la recherche d'un local accessible aux personnes à mobilité réduite pour y installer la bibliothèque voire une mairie annexe (salle des mariages et du conseil), l'achat du bâtiment accueillant l'ancien SPAR va être signé.



Une maison a été acquise à proximité des jeux de boules et du cours de tennis dans le but d'accueillir les associations qui occupent actuellement la salle des associations n°4. Cette dernière servira à agrandir la surface des autres salles d'environ 66 m².



Après avoir été vidé par les employés communaux et après des travaux d'électricité, de plomberie, de peinture, de nettoyage, de chauffage et de climatisation, ce bâtiment est désormais loué à deux entreprises qui se le partagent.

la vie associative









Lors du championnat AURA à Chabeuil (Drôme) où 800 pilotes étaient engagés, le BMX Riders a fait trois podiums : Joseph Vergain en 6 ans et Damien Bouchier en plant de 47/20 Thomas Pons est champion des 17/29 ans.



L'équipe d'Idris Mestoura, Bruno Hilaire et Cyril Joffre a été sacrée championne d'Ardèche de la catégorie Promotion à Coucouron sur 210 équipes présentes. L'aventure se poursuivra au championnat de France à Ax-Les-Thermes (Ariège) les 9 et 10 juillet.

la vie des écoles





Après deux ans d'absence, le carnaval des écoles organisé par l'Amicale Laïque a connu un immense succès avec notamment un char représentant la fable de La Fontaine « Le corbeau et le renard ».



Un exercice de confinement a eu lieu à l'école maternelle. On voit la directrice disposer du ruban adhésif sur les aérations. L'exercice s'est bien déroulé et a permis de noter les points à améliorer.



Deux étudiantes du Lycée Agricole qui travaillent sur le « consommer autrement » sont venues parler du gaspillage alimentaire aux enfants au Centre de loisirs, très intéressés par le sujet.



Une nouvelle fresque sur le thème du cirque a été peinte à l'école élémentaire. Elle a été réalisée par des groupes de quatre enfants de toutes les classes du CP au CM2. Les enfants ont été assistés par deux artistes indépendantes.

Un panneau avec le nom des écoles, choisi par les enfants, sera accroché sur le mur.



NUMÉRIQUE

Lavilledieu : un village connecté.

Nous constatons depuis ces dernières années un phénomène mondial inexorable : l'explosion de la numérisation dans le quotidien, familial et professionnel.

Dès lors, pour rester en harmonie avec cette évolution des modes de vie et de travail de notre société, la commune s'est résolument engagée depuis 2018 dans la voie d'une administration et d'une communication électroniques, offertes petit à petit par les nouveaux outils disponibles.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Les logiciels utilisés quotidiennement par les services communaux permettent de recevoir automatiquement, factures, demandes de recensement citoyen, inscriptions sur les listes électorales, etc.
- Une passerelle a été créée sur le site de la commune avec servicepublic.fr pour faire toutes les démarches en ligne. Pour les cartes d'identité et les passeports, les demandes doivent être effectuées sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).
- Le paiement des services communaux pourra se faire en ligne à partir de septembre pour les Villadéens.

URBANISME

 Le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis, déclaration préalable, etc.) est désormais possible par voie dématérialisée, leur transmission par la commune au service instructeur également.

ÉTAT CIVIL

 La plateforme COMEDEC permet aujourd'hui le traitement des demandes et des transmissions des actes d'état civil par voie dématérialisée.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Deux vitrines électroniques d'affichages légaux sont mises à disposition des administrés sur le Barry et à l'accueil de la mairie. Les actes réglementaires, les manifestations et les informations publiques sont accessibles et peuvent être envoyés directement sur sa propre boîte mail à partir des vitrines.
- Un grand écran informatique est installé dans la salle du Conseil. Il est utilisé pour toutes les réunions, pour les formations à distance et pour les visioconférences.
- L'agence postale communale sera équipée d'un îlot numérique à partir duquel les usagers accéderont à l'intranet « Poste » (compte bancaire, CAF, etc.).

Une telle révolution numérique ne pouvait pas être envisagée sans un accompagnement particulier des administrés : ce sera la tâche du Conseiller numérique.

Le conseiller numérique : une aide pour les Villadéens.

Dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance, l'État a lancé le dispositif « Conseiller numérique » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Conformément à notre programme « Proximité et Besoins » de 2020 qui comportait un soutien aux Villadéens destiné à lutter contre la fracture numérique, la commune a candidaté à ce dispositif et a été retenue par l'ANCT.

Bénéficiant en conséquence d'une subvention de 50 000 €, un agent a été sélectionné et termine une formation spécialisée. Il commencera son travail début octobre dans un bureau installé dans l'Agence Postale Communale.

Son action s'exercera dans trois domaines prioritaires afin de :

Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique ; travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.

Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.

Accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives seuls.

Les gens d'ici



Abdelhak Had

Une plaque a été inaugurée à l'usine l'Optimale en l'honneur d'Abdelhak Had, premier employé de celleci et malheureusement décédé accidentellement en juin dernier. Cette cérémonie a eu lieu dans l'intimité familiale et d'amis proches. Abdelhak a été conseiller municipal de 2014 à 2020.



9 RUE DE LA MONTÉE DES REMPARTS SUR RENDEZ-VOUS AU 07 49 <u>26 90 84.</u>

Un nouvel institut de beauté à Lavilledieu

Villadéenne depuis trois ans, Coraly lannarella a ouvert il y a peu son propre institut de beauté. Diplômée d'État et passionnée par son travail, elle garantit à la clientèle un regain d'énergie et un moment de détente dans son établissement où elle propose de nombreux services : épilation du corps et du visage, soins du visage, manucure et pédicure, maquillage, douche auto-bronzante, etc.

Première élection!

Le premier tour de l'élection présidentielle a été l'occasion pour Loïs Charre de voter pour la toute première fois. Elle a même voté deux fois puisqu'elle avait la procuration de son père Cyril!



Quelques événements qui ont marqué la commune ces derniers mois.

la vie com



Le Pôle Urbanisme a déménagé

Afin de pouvoir mieux recevoir le public et de bénéficier de plus de place, le pôle urbanisme a déménagé au rez-de-chaussée de la mairie, juste en bas des escaliers. Il est toujours joignable aux mêmes numéros de téléphone et mêmes boîtes mails mais possède désormais sa propre boîte aux lettres.



Comme il le fait régulièrement, le député Fabrice Brun est passé en mairie pour s'entretenir avec le maire et les adjoints.



Le maire Gérard Saucles et son adjoint Michel Pastré ont participé à une rencontre sur les aménagements de sécurisations de la RN 102 avec la DIR Massif central, la DREAL AURA, le sous-préfet et le député Fabrice Brun. Il fut question de la Côte de Ville qui devrait être redessinée à l'horizon 2028.



Comme chaque année, après la cérémonie devant le monument aux morts, un dépôt de gerbe a également été effectué sur la tombe de François Guey au cimetière avec moment de recueillement et discours du maire.



Le cloître Saint Martin est prêt pour l'été! La vie sociale et culturelle reprenant ses droits, les services techniques ont érigé gradins et estrade dans le cloître Saint Martin pour les festivités estivales.



La traditionnelle cérémonie de commémoration de la Victoire a été célébrée devant le monument aux morts et a été suivie d'un vin d'honneur.



Les membres du CCAS ont tenu des permanences pour récolter des dons pour l'Ukraine.

munale





Agitez vos neurones avec les Ateliers Mémoire!

La CCBA propose des ateliers mémoires avec une intervenante spécialisée les jeudis matin de 9h30 à 11h30 dans le local de l'Automne Villadéen. Il s'agit d'ateliers de prévention sous la forme de jeux et d'exercices. Venez participer aux prochaines séances avant les vacances : 23 juin et 7 juillet.

INSCRIPTIONS AU 06 47 32 13 64



Restez branchés avec les Cafés Br@nchés!

Fort du succès que rencontrent les Cafés branchés, le Palabre propose encore deux séances, les vendredis 24 juin et 8 juillet de 14h30 à 17h00 à la Maison des Services. Tous les niveaux sont acceptés. L'animatrice axe ses cours sur des points intéressants : « Mon espace santé » sur Internet et sur l'utilisation du tableur et du traitement de textes.

Du côté des

Pompiers



Manoeuvres départementales

Venus de toute l'Ardèche, 25 pompiers ont suivi une formation départementale à la caserne du Pont d'Auzon. Dispensée par l'adjudant-chef Villadéen Mathias Cauvin, elle portait sur les feux urbains avec de nombreuses mises en situation. Les pompiers remercient la municipalité, plusieurs entreprises locales ainsi que des particuliers qui ont mis à disposition leurs sites.



Un nouveau commandement pour Christelle Alboré

Ici en compagnie du maire, la capitaine Christelle Alboré, déjà chef du Centre d'Incendie et de Secours villadéen, vient d'être nommée chef du CIS de Villeneuve-de-Berg. En fait, elle prend la direction d'un centre Lavilledieu - Villeneuve-de-Berg. Afin d'obtenir une organisation pérenne, rationnelle et performante de secours sur le triangle « Lussas, Lavilledieu, Villeneuve de Berg », elle devra, en lien étroit avec le chef de centre de Lussas, fédérer les personnels des trois centres pour aller vers le rapprochement souhaité de ces centres.



SERVICES

L'agence postale communale : un service de proximité

Suite au retrait de « La Poste » et conformément à notre programme « Proximité et Besoins » de 2020, la municipalité a décidé de prendre en gestion communale l'agence postale afin de maintenir un service public important pour la vie du village.

La mise en commun de moyens entre « La Poste » et la Commune, autorisée par la loi dans le cadre de l'aménagement du territoire, a fait l'objet d'une convention de partenariat signée entre les deux parties.

Cette convention, qui a transformé le statut du « Bureau de Poste » en « Agence Postale Communale » (LPAC), a une durée de 9 ans, renouvelable encore 9 ans par tacite reconduction.

En contrepartie des prestations fournies par la Commune, en particulier l'agent d'accueil et les locaux, une indemnité annuelle de 13 000 € est versée par La Poste à la Commune sur la durée du contrat.

Ce partenariat permet ainsi de proposer aux Villadéens l'accès aux services, habituels mais essentiels, de la poste au quotidien : courriers, colis, timbres, retrait d'espèces, accès au site de la Banque Postale, etc.

Sur un îlot numérique les Villadéens pourront également effectuer des démarches administratives en ligne auprès de nombreux organismes publics.

La Poste Agence Communale La Poste Agence Communale ouvrira au public le 22 août 2022 après une fermeture du bureau actuel le 1^{er} juillet pour des travaux sur le bâtiment. Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS





En vue d'un prochain rejointoiement des façades du couvent sur la dernière partie achetée, les employés communaux ont retiré le lierre qui recouvrait les murs et les abîmait.









Le fossé du Chemin de Lachamp a été curé pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales lors des gros orages.

VIVRE ENSEMBLE

INCIVILITÉS : UNE PLAIE POUR LA SOCIÉTÉ

Malheureusement, beaucoup d'incivilités sont constatées. Chacun doit faire un effort pour mieux vivre en société.

Il y a d'abord les incivilités qui génèrent des risques pour la sécurité. On pense évidemment à ceux qui ne respectent pas



les limitations de vitesse notamment devant les écoles, sur le Barry mais aussi sur les petits chemins. Il y a ceux dont les haies ou les branches d'arbres débordent, masquant la visibilité et forçant parfois les automobilistes à se déporter. Face à ces risques d'accidents, la commune procèdera à des mises en demeure avant de faire intervenir des entreprises aux frais des propriétaires comme la loi le lui autorise.

Il y a les incivilités qui coûtent cher à la collectivité comme le non-tri des déchets. Parfois, des conteneurs regorgent de déchets n'y ayant pas leur place (ferraille, bois, tonte d'herbe, pot de peinture, mobilier, jouets, cartons, etc.). Il existe pour cela une déchetterie gratuite à Villeneuve-de-Berg ouverte le matin du lundi au samedi et le mercredi après-midi.

Il faut savoir que le budget « Collecte sélective » du Sidomsa, alimenté en partie par la vente issue de cette collecte, permet d'abonder le budget général et donc de diminuer d'autant la participation des utilisateurs. En 2021 c'est 668 849 euros qui sont venus diminuer cette note. En triant, on diminue donc les frais de traitement des ordures ménagères. Un bon plan pour le contribuable et pour l'environnement.

Les dépôts sauvages autour des conteneurs ou dans la nature coûtent également cher, un employé communal étant obligé de passer au minimum une fois par semaine pour nettoyer et emporter ces déchets à la déchetterie.



LA TAILLE DES HAIES

Une fois n'est pas coutume, nous devons rappeler quelles sont les règles concernant les haies bordant les propriétés.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à deux mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



VANDALISME

Les actes de vandalisme coûtent cher eux aussi. Cette descente de chéneau à la salle des associations a dû être changée deux fois dans l'espace d'une semaine.

l'agenda

SAMEDI 18 JUIN Fêtes des écoles

organisée par l'Amicale Laïque sur le plateau sportif.

JEUDI 23 JUIN

Spectacle au Cloître

organisée par l'association «Des pieds et des mains».

SAMEDI 25 IUIN

Concours du maître joueur

de Barry Pétanque, à partir de 10h00 à la Salle des Associations.

SAMEDI 2 JUILLET

Concours de 16 boules mixtes de l'Amicale Boule Villadéenne à partir de 9h00.

MERCREDI 13 JUILLET

Sapeurs-Pompiers.

Feux d'artifice de la commune avec retraite aux flambeaux, buvette et bal avec l'Amicale des

DIMANCHE 14 AOÛT **Renault Tour**

organisé par Barry Pétanque, à partir de 9h00 à la Salle des Associations.

DIMANCHE 21 AOÛT Foire à la brocante

organisée en partenariat entre Ardèche Balades Patrimoine et la

VENDREDI 2 ET SAMEDI 3 SEPTEMBRE **Spectacle des Enfarinés** à 20h00 au Cloître Saint Martin.

SAMEDI IER OCTOBRE **Challenge des Trois Clochers**au boulodrome

HORAIRES DE LA MAIRIE

L'accueil au public est ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures ou sur rendez-vous

Contacter la mairie 04.75.94.81.03 mairie@lavilledieu.com

Suivre l'info du village www.lavilledieu.fr A LavilledieuArdèche

Lavilledieu: La Lettre
Editeur: Mairie de Lavilledieu.
Le Barry. 07170 Laviledieu
Directeur de la publication:
Gérard Saucles (Maire)
Périodique gratuit réalisé par Laurent Pot.
Imprimé par Exaprint.
Ne pas jeter sur la voie publique.